

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 avril 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 avril 2018 en mairie à 20h30, sur convocation en date du 26 mars 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur NICOLLE Pierre.

Étaient présents : Pierre NICOLLE, Irène SIXDENIER, Jean-Michel RIAUX, Florence BONNIN, Philippe BOUVERET, Annick CHAUDAT, Éric LHAUMIER, Valentin MYAT, Amélie REBOUILLAT, Guy SIVIGNON, Béatrice VALLON

Était absent : /

Secrétaire de séance : Annick CHAUDAT

1) Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu en date du 9 février 2018

Modification de la délibération concernant le RIFSEEP

Suite au courrier de Madame la Sous-Préfète de Louhans du 19/03/2018, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération 21-2017 modifiée par la délibération 01-2018 doit être abrogée et remplacée. En effet, la sous-préfecture nous demande de ne pas mentionner d'autre date d'effet que « après transmission aux services de l'Etat et publication ou notification ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'abroger et remplacer les délibérations 21-2017 et 01-2018 par une nouvelle délibération « Mise en place du RIFSEEP »

Compte Administratif 2017 et compte de gestion 2017 du receveur :

Le Conseil Municipal vote à 9 voix pour et 1 abstention le compte administratif 2017 et vote à 10 voix pour et 1 abstention le compte de gestion 2017 du receveur qui laissent apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	+ 150 410,65€
Déficit d'investissement :	- 7 973,61€
Soit un excédent global de fonctionnement de :	+ 142 437,04 €.

4) Affectation des résultats 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et après avoir voté le compte administratif, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) :	7 973,61€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	142 437,04 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit :	- 7 973,61 €

Vote des taux de taxes 2018 :

Le Maire rappelle que la compétence des Rivières a été transférée à la communauté de commune Bresse Nord Intercom', et qu'en conséquence, la commune ne versera plus de subvention au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Seille Amont, Seillette, Brenne. Il propose au Conseil Municipal de diminuer le produit fiscal attendu du montant de la subvention versée en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et vote les taux de taxes suivants :

- Taxe d'habitation 8,33 % (taux 2017 : 8,79%)
- Taxe foncière bâti : 5,72 % (taux 2017 : 6,03%)
- Taxe foncière non bâti : 15,12 % (taux 2017 : 15,96%)
- CFE : 12,43 % (taux 2017 : 13,12%)

Budget primitif 2018 :

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

Recettes et Dépenses de fonctionnement :	346 714,00 €
Recettes et Dépenses d'investissement :	146 125,00 €

Angioplastie à Chalon sur Saône :

Le Conseil Municipal décide de demander plus amples renseignements pour présenter au vote lors d'un prochain conseil, la proposition reçue de la commission médicale d'établissement de donner un avis sur le Plan Régional de Santé qui propose de confier à un Groupement de Coopération sanitaire de cardiologie la décision d'ouvrir ou non un centre d'angioplastie coronaire à Chalon

Rapports des différentes commissions :

- SYDESL : les subventions de l'état sont identiques à celle de l'année 2017. Concernant les bornes recharges électriques pour les véhicules, la commune sera affichée comme porteuse de projet dès que nous les préviendrons du commencement des travaux.
- SICED : les problèmes rencontrés sur les roulettes des bacs sont à la charge de la commune.
- SAUR : budget voté. De gros travaux sont prévus à Torpes près du pont.
- RESTAURANT SCOLAIRE : budget voté. Les comptes sont stables et les prix des repas restent inchangés.
- RPI : souci au nouveau des effectifs. Une rencontre avec l'adjointe de l'inspecteur d'académie a été organisée. Elle trouve une différence entre le calcul des effectifs et les nôtres. Elle prévoit également un forfait de 4 élèves de moins de 3 ans alors qu'ils sont plus nombreux. Effectif critique car inférieur à 78 élèves.
Il existe une possibilité pour augmenter le nombre d'enfants : accueillir les moins de 3 ans. Dans ce cas, un engagement sur 3 ans et des travaux sont nécessaires (à prévoir si le projet se monte).

Questions diverses :

Compte rendu affiché ce jour.

Mouthier en Bresse, le 9 avril 2018